

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée qu'une assemblée extraordinaire publique sera tenue le **MARDI 29 SEPTEMBRE 2020 À 17:00**, au lieu habituel des réunions du Conseil municipal.

Au cours de cette assemblée, nous accorderons l'entente hors cours concernant la poursuite pour le site de traitement des eaux usées.

Conformément à l'article 956 du Code municipal, les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette session porteront exclusivement sur le sujet mentionné ci-haut

Donné à Notre-Dame-de-Stanbridge, ce 24^{ème} jour de septembre 2020.

Suzanne Marcoux

Directrice générale/secrétaire-trésorière